

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

CG/pk

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 26 et 30 septembre 2011
2. Rapport spécial de la Cour des comptes sur le contrôle des programmes quinquennaux d'équipement sportif et du Fonds d'équipement sportif national - Suivi des constatations et recommandations de la Cour des comptes
 - Rapporteur: Monsieur Félix Braz
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers :
 - Examen du document COM (2011) 595 : Protection des intérêts financiers de l'Union européenne – Lutte contre la fraude – rapport annuel 2010

*

Présents : Mme Tessy Scholtes en remplacement de Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Lucien Lux, Mme Lydia Mutsch, M. Serge Wilmes en remplacement de M. Michel Wolter

Mme Caroline Guezenne, de l'administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, M. Félix Eischen, M. Michel Wolter

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 26 et 30 septembre 2011**

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

2. Rapport spécial de la Cour des comptes sur le contrôle des programmes quinquennaux d'équipement sportif et du Fonds d'équipement sportif national - Suivi des constatations et recommandations de la Cour des comptes
- Rapporteur: Monsieur Félix Braz
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Madame le Président attire l'attention sur la longueur des délais écoulés entre la présentation des rapports spéciaux de la Cour des comptes et la finalisation des rapports afférents des membres de la Commission. Elle demande à ces derniers d'accélérer la préparation de leurs rapports.

Monsieur le rapporteur présente en détail les recommandations de la Commission qu'il a retenues dans son rapport.

Outre quelques corrections d'ordre matériel, les membres de la Commission décident d'apporter les modifications suivantes au projet de rapport:

Points 3.1 et 4.1 :

La dernière phrase de ces points est modifiée comme suit :

« Même si les membres de la Commission comprennent la nécessité du maintien d'une certaine flexibilité du DMS dans la gestion des programmes quinquennaux, il leur paraît néanmoins justifié et indispensable, et ce dans l'intérêt de tous les intervenants, que les minimum de procédures soient mises en place afin de garantir la traçabilité et le suivi d'un projet. Dans un souci de simplification administrative, la Commission recommande cependant que ces procédures soient limitées à un strict minimum, mais que leur respect soit surveillé. ».

Points 3.7 et 4.6 :

La (dernière) phrase de ces points est modifiée comme suit :

« La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire soutient en principe l'octroi de sommes forfaitaires. ~~, mais souhaiterait que le calcul de ces forfaits soit compréhensible et accessible à l'ensemble des acteurs concernés.~~ Cependant, elle s'exprime davantage pour la fixation de valeurs indicatives pour le coût des différents éléments des infrastructures sportives. Afin de fixer le montant final du subside, tout écart de ces valeurs indicatives doit être dûment justifié par le demandeur de subside. ».

Le projet de rapport, modifié dans ce sens, est adopté à l'unanimité. La période d'analyse du rapport spécial de la Cour des comptes s'étendant loin dans le passé, Madame le Président, en tant qu'ancienne Ministre des Sports, ne participe pas au vote.

Conformément à la procédure des rapports spéciaux, le rapport sera transmis au Premier Ministre avec demande de tenir la Chambre des Députés au courant des suites que le Ministère des Sports entend réserver aux recommandations de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

3. Divers

- **La Commission décide que dorénavant ses réunions débuteront à 14:00 heures au lieu de 14:30 heures.**

- La réunion du 10 novembre 2011 au cours de laquelle M. Henri Grethen présentera le rapport annuel de la Cour des comptes européenne sera suivie d'un repas. Si possible, la réunion aura lieu dans les locaux de la Cour des comptes européenne. (Note de la secrétaire : ce point a été confirmé ultérieurement.)
- Madame le Président présente brièvement le contenu du document COM (2011) 595. Elle signale que le Luxembourg n'y est pas mentionné. A l'avant-dernière page du document il est fait référence au Livre vert (consultation publique) de janvier 2011 sur la modernisation de la politique de l'UE en matière de marchés publics (COM(2011)15. Le rapport d'évaluation sur cette consultation a été adopté fin juin 2011 (SEC(2011)853. Madame le Président pose la question si la Commission du Développement durable est informée de cette évolution. (Note de la secrétaire : le document COM(2011)15 a été renvoyé à la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire au mois de février 2011. Il n'a pas été examiné en réunion. Le document SEC(2011)853 n'est pas public.)

Luxembourg, le 3 novembre 2011

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Anne Brasseur